

*Journée internationale des droits de l'Homme*

# Dignité et justice pour tous

## INTRO

### Une réalité vivante

L'anniversaire de la ratification de la Déclaration des droits de l'Homme est célébré partout dans le monde chaque 10 décembre comme la journée internationale des droits de l'Homme. Cette année est le point de départ de la soixantième année de cette déclaration universelle qui œuvre pour la dignité de chacun et le respect de tous. Plusieurs personnalités du monde politique se sont exprimées à ce sujet et le Luxembourg s'est vu mobilisé par *Amnesty International* lors d'une marche aux flambeaux en faveur des prisonniers chinois. De nombreuses informations sont disponibles sur [www.knowyourrights2008.org](http://www.knowyourrights2008.org)

Le point de départ de la commémoration de l'année du soixantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme a suscité de nombreux commentaires. Un moment important quelques décennies après la Seconde Guerre mondiale.

■ Pour la Commission consultative des droits de l'Homme (CCDH), l'initiative prise par le

bureau du Haut Commissariat des Nations unies de marquer ce soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme par des activités qui se dérouleront de décembre 2007 à décembre 2008 est tout à fait pertinente.

En effet, pour la CCDH, l'éducation aux droits de l'Homme reste le seul moyen performant d'intéresser les gens aux déficiences de certains pays en la matière et de mener des actions concrètes. Ainsi, la CCDH propose aux différents gouvernements des mesures et des programmes d'action qui sont de nature à favoriser la protection et la promotion des droits de l'Homme, notamment dans les milieux scolaire, universitaire ou professionnel.

On reste ici dans l'optique de ce qu'exprimait l'assemblée générale des Nations unies lorsqu'elle parlait de sa volonté «que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette déclaration à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés».

Dans cet esprit, la CCDH a décidé de fédérer les initiatives destinées à marquer cet anniversaire en soutenant les projets touchant à la promotion de l'éducation aux droits de l'Homme dans les écoles.

Le 10 décembre 2008, afin de clôturer les activités organisées tout au long de l'année, la CCDH organisera une soirée des droits

de l'Homme au cours de laquelle elle décernera notamment des prix à des œuvres littéraires, artistiques ou musicales afin de sensibiliser le public à l'actualité liée à la déclaration des droits de l'Homme.

Pour le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, cette déclaration est une réalité «bien vivante» et à un an de ce soixantième anniversaire, il a lancé une année de campagne de promotion des idéaux «de justice et d'égalité pour tous».

### Quelques commentaires

Cette déclaration est aussi valable aujourd'hui qu'au moment de son adoption même si les libertés fondamentales qui y sont énoncées ne sont pas toujours respectées. Toutefois, Ban Ki-Moon déplore que les gouvernements n'aient pas toujours la volonté politique d'appliquer les normes internationales auxquelles ils ont pourtant accepté de se soumettre. Pour Jan Kubis, président du comité des ministres, les droits de l'Homme et les libertés fondamentales constituent le fondement des sociétés tolérantes et pacifiques. Ainsi, leur promotion et leur protection sont-elles des valeurs clés sur lesquelles repose le Conseil de l'Europe. Il a également rappelé que ce texte a grandement contribué depuis son entrée en vigueur à maintenir la stabilité démocratique sur le continent européen.

■ Virginie Orlandi